



Communiqué de Presse de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège

Clermont-le-Fort, le 04/08/2022

Les bords d'Ariège et de Garonne, menacés par des comportements à risque Réserve naturelle régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège


Classé en Réserve naturelle régionale, le territoire de la Confluence de l'Ariège avec la Garonne est un espace naturel fragile, accueillant une riche biodiversité et des paysages remarquables aux portes de l'agglomération toulousaine. Avec un été caniculaire comme 2022 et des températures cuisantes avoisinant voire dépassant les 40°C, la population, souvent mal orientée par les réseaux sociaux, recherche désespérément des coins de fraîcheur à l'ombre des arbres et au bord de l'eau, sans se soucier de leur sécurité pour certains, ou de la beauté des lieux pour les autres avec des comportements peu respectueux et sanctionnables.

La Réserve naturelle régionale Confluence Garonne-Ariège, un espace fragile et protégé

Façonnée au gré de l'Ariège et de la Garonne et de leurs caprices, la Réserve naturelle Confluence Garonne-Ariège, portée par les deux cours d'eau et leurs milieux naturels associés, serpente sur près de 15 kilomètres de Toulouse au nord à Venerque au sud. Véritable corridor écologique jouxtant la métropole toulousaine, l'aire protégée offre un refuge pour de nombreuses espèces faune et flore, ainsi qu'un cadre idyllique au cœur de l'Occitanie pour les amoureux d'une nature préservée.

Des atteintes à l'environnement sanctionnées

Chaque été, la Réserve naturelle devient le théâtre d'une fréquentation excessive, attirée par la rivière et les activités nautiques. Des centaines de personnes s'agglutinent sur les bords de cours d'eau, cherchant désespérément un coin d'ombre, quitte à se retrouver sur des secteurs interdits au public et à en payer le prix fort. Plusieurs zones sont en effet interdites au public, pour préserver une faune et une flore sensibles au piétinement ou au dérangement, mais aussi pour assurer la sécurité du public face au risque de noyade notamment. En dépit des panneaux et barrières, certains visiteurs n'hésitent pas à s'y installer ; ils sont **systématiquement verbalisés** à hauteur de 68 €.



Avec un risque incendie majeur, les feux et les barbecues encore trop fréquents sont traqués par les gardes de la Réserve naturelle. De jour comme de nuit, des agents assermentés de la Réserve naturelle, mais aussi des autres services de police comme l'Office Français de la Biodiversité, patrouillent sur les bords de rivière, faisant appliquer la réglementation du site protégé. Avec une **vingtaine de feux contrôlés et deux départs de feu depuis juin**, le message est encore difficile à faire passer. Sans compter sur le fort risque d'incendie, les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre 1 500 €.

La baignade dangereuse et interdite

La baignade est interdite sur la Garonne et l'Ariège, par délibération du Conseil Régional en ce qui concerne la Réserve naturelle, principalement pour des raisons de sécurité. Bien que très peu considérée sur certains secteurs comme à Clermont-le-Fort, cette interdiction est sanctionnée à hauteur de 68€ pour les plus réticents.


Mais le vrai risque se cache sous la surface et la rivière d'apparence anodine recèle quelques pièges mortels pas toujours évidents à première vue. La rivière est vivante, charrie toutes sortes de matériaux, arbres... dans lesquels les imprudents peuvent se retrouver coincer. De plus, des phénomènes de « machines à laver » continuent de surprendre chaque année plusieurs baigneurs qui n'arrivent pas à rester à la surface et se fatiguent dans les courants. D'autres inconscients sautent depuis les ponts, au risque de tomber sur un déchet ou un tronc caché au fond de l'eau.

Les services de secours sont déjà intervenus à plusieurs reprises cet été, comme le 13 juillet dernier à Clermont-le-Fort pour la noyade d'un enfant de 13 ans sauvé grâce à l'intervention du SDIS 31. Avec en moyenne **un accident mortel tous les 2 ou 3 ans et une dizaine d'incidents chaque année** liés à la baignade, cette activité nous rappelle aux dangers des rivières et de ses variations imprévisibles.

Des stationnements anarchiques et de trop nombreuses incivilités verbalisés

Chaque été, des dizaines de véhicules viennent se garer illégalement au plus près de la rivière en dépit des aires de stationnement mises à disposition et des nombreux panneaux d'interdiction. S'exposant à des amendes allant de 35 à 135 €, les visiteurs irrespectueux circulent pourtant de façon anarchique sur des voies réservées aux riverains ou aux pompiers, sur des propriétés privées... et stationnent sur des emplacements dangereux. Un comportement accidentogène qui ne manque pas de perturber les secours, ralentis voire empêchés lors d'interventions pourtant d'urgence.

Cette année, avec **près de 900 verbalisations à la mi-saison**, la gendarmerie et la police rurale patrouillent quotidiennement, y compris le week-end, afin de canaliser ces débordements.



La forte affluence sur le territoire de la Réserve naturelle conduit malheureusement à des incivilités fréquentes. Vols à la roulotte ou à la sauvette, abandon de déchets, ... Plusieurs témoignages de victimes ont été recueillis cette année encore, dépouillées alors qu'elles étaient dans l'eau ou qu'elles se promenaient. Les bords de rivière s'éloignent souvent de l'image idyllique que leur confèrent les réseaux sociaux.

Des réseaux sociaux trompeurs

Ces dernières années, les bords de l'Ariège et de la Garonne sont largement plébiscités sur les réseaux sociaux, tant par des localisations GPS que par des illustrations flatteuses de la rivière. Pourtant, les localisations maps mènent souvent directement aux zones où le stationnement est interdit, et les belles photos ou vidéos aux zones fermées ou dangereuses pour le public. Souvent contrariés par les informations reçues, les contrevenants verbalisés par les services de police de l'environnement et de gendarmerie expriment le regret d'avoir suivi aveuglément le point GPS et de se retrouver en irrégularité.

